

Compte rendu conseil municipal du vendredi 1 avril 2022

Présents : Brigitte Biernat, Marjolaine Girault, Alain Croissy, Hubert Debedde, Claude Delemontez, Yannick Ghesquiere, Didier Mantz, Marc Marsat Jean Michel Palliot.

En visio Jean Christophe Monferran (ne prendra pas part au vote)

9 conseillers présents, **soit neuf votants**

Le maire Jean Michel Palliot ouvre le conseil à 18h 00

Le secrétaire de séance est Alain Croissy

En introduction Jean Michel Palliot propose de rajouter un point à l'ordre du jour, une délibération pour les amendes de police.

Les conseillers présents acceptent.

1. **Budget 2022**

- a) Jean Michel Palliot propose avant d'aborder le budget de définir les attributions des subventions aux associations. Il indique celles qui les ont perçues en 2021 (après avoir fait la demande et envoyé un RIB)

Association	Montant perçu en 2021
Vivre à Viplaix	305€
Le club de l'Amitié	460€
L'Allier livre ouvert	42€
Sapeurs-pompiers de Huriel	50€
Cantine scolaire de Viplaix	115€

Il propose de reprendre les mêmes montants en 2022 pour ces associations. Toutefois, il sera inscrit au budget un montant de 1 500€ pour cette ligne budgétaire, au cas où d'autres associations se manifesteraient.

Validation de maintenir le montant du versement vers les associations comme l'année dernière

Abstention 0 ; contre 0 ; pour 9 voix

b) **Budget 2022**

Alain Croissy décompose chaque ligne du budget proposé pour 2022, pour les dépenses, et les recettes prévisionnelles de fonctionnement, puis du budget d'investissement proposé, à partir de 3 tableaux de synthèse. Il précise que les dépenses sont surestimées, et que les dépenses sont minimisées afin de garantir un résultat positif (du budget de fonctionnement), en fin d'année

Ces tableaux ont été validés par la trésorerie

- Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 344 878,60€
- Recettes prévisionnelles de fonctionnement 344 878,60€
- Montant du budget d'investissement 182 718,90€

Projets prévus sur ce budget d'investissement, (qui inclut également les remboursements des emprunts, (maison, tracteur))

- Terrain de pétanque et aire de jeux pour les enfants
- Achat d'un broyeur pour le tracteur
- Réfection des routes de Courzat et de Barberanges

- Achat d'une nouvelle tondeuse auto portée
- Remplacement de panneaux de signalisation routière et des lieux dits
- Etude pour la création d'un complexe rural (café, épicerie)

Validation du budget pour 2022

Abstention 0 ; contre 0 ; pour 9 voix

3. Devis SIVOM pour point d'eau cimetière

Afin de pallier au problème d'alimentation en eau du cimetière, par la source de Montvernet, un devis a été demandé au SIVOM afin de créer une arrivée d'eau de ville sur un robinet public. Validation de cette installation d'un point d'eau par le SIVOM pour un montant de 3 293,54€

Abstention 0 ; contre 0 ; pour 9 voix

4. Modification des statuts Com Com

Jean Michel Palliot informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a délibéré à l'unanimité en date du 28 février 2022 sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

Il précise que cette modification porte sur le transfert de la compétence : « Etude pour la revitalisation des centres bourgs et/ou dispositif identique. Cela concernera les actions initiées à compter du transfert de compétence ».

Pour cela, les communes doivent s'inscrire dans une contractualisation pluriannuelle autour d'un projet global en s'appuyant sur une étude préalable traitant obligatoirement de trois orientations d'aménagement en centralité que sont : L'habitat, la vitalité (commerces, services à la population), le cadre de vie (mobilité, cohésion sociale, prévention, patrimoine, équipements.)

Les membres du Conseil Communautaire ont souhaité à l'unanimité que cette étude préalable soit traitée à l'échelon intercommunal pour toutes les communes souhaitant entrer dans ce dispositif. Cela passe par une modification statutaire.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel par la prise de compétence : « Etude pour la revitalisation des centres bourgs et/ou dispositif identique. Cela concernera les actions initiées à compter du transfert de compétence » et donc autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Validation du transfert de cette compétence vers la COM COM

Abstention 1, Contre 0, pour 8 voix

5. Devis modificatif du devis de la tondeuse

Le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur Tondeuse qui était en commande chez la société CLOUE n'est pas disponible et qu'il n'y a pas de délai pour sa réception. Il propose de prendre en compte cette indisponibilité et de prendre le devis du deuxième MICARD car il peut nous livrer une tondeuse immédiatement.

Toutefois le montant de ce devis est 3 100€ TTC alors que le devis de l'autre société est de 2 416.18€ TTC

Il propose donc de valider le devis de la société MICARD pour un montant de 3 100€ pour avoir une livraison immédiate

Abstention 0, Contre 0, pour 9 voix

6. Rythmes scolaires

L'éducation nationale nous demande de revalider les horaires d'ouverture de notre école maternelle. Les horaires actuels que nous souhaitons conservés sont :

9h05 < 12h05 et 13h05 < 16h05 les, lundi, mardi, jeudi et vendredi

Abstention 0, Contre 0, pour 9 voix

Toutefois, la dernière délibération ayant été prise en 2021, elle reste valide pour cette année

7. Amendes de police

Le Maire informe le conseil municipal qu'il faut prévoir les remplacements de panneaux de signalisation routière de la commune, ainsi que la signalisation verticale des lieux-dits.

Pour cela un devis a été demandé à la société SIGNANET.

Le montant de ce devis est de 1 694.04€.

Il faut toutefois faire une demande de subvention pour obtenir une aide des amendes de police

Abstention 0, Contre 0, pour 9 voix

Le conseil municipal, valide à la majorité absolue cette demande de subvention ainsi que le remplacement des panneaux de signalisation pour le montant du devis.

8. Informations

- Installation des armoires de rangement qui seront installés dans la salle du catéchisme
- Remplacement du chauffe-eau d'un appartement de la commune
- Pas de subvention pour la réparation du pont de la Dionne sur le chemin de Coutifaux.
Nous avons reçu deux devis :
 - Un devis de 28 584 TTC d'une entreprise de CUSSET,
 - Second devis de 22 174.80 € TTC par entreprise locale.
- Achat des fleurs pour cet été passera par L'ESAT des écluses
Majorité des conseillers d'accord pour passer par cette structure
8 Conseillers pour, 1 abstention pour passer par cette structure.
- La commémoration du 8 mai se déroulera à 10h30 aux monuments aux morts. Elle sera suivie par le pot de l'amitié

9. Permanence des élections

Tableau des permanences joint au compte rendu pour les élections présidentielles du 10 avril et du 24 avril 2022 vous sera envoyé en lien avec le compte rendu

La séance est levée à 20h00